

Énoncé

Document 1 : Créer un média par établissement scolaire

« Hélène Paumier, professeure de français, explique l'importance pour elle d'apprendre aux élèves à produire et à publier des contenus médiatiques. »

C'est en produisant des contenus médiatiques (qu'ils aient pour support la radio, la presse écrite, la vidéo ou le web) qu'on devient un lecteur, un auditeur, un téléspectateur averti ⁽¹⁾. Qui a fait de la radio une fois ne l'écoute plus jamais de la même oreille : il sait qu'un micro-trottoir est le résultat d'un choix, d'un angle, que les recherches doivent être sérieuses, validées et que l'information se vérifie et se replace dans son contexte.

Et cette leçon s'étend à d'autres situations : elle permet de comprendre qu'on ne doit pas, sur les réseaux sociaux, répercuter sans vérifier, s'indigner sans savoir qui parle.

Hélène Paumier, article extrait du journal *Le Monde*, publié le 21 février 2019.

Document 2 : Extrait de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Questions

Document 1

1. Indiquez deux raisons pour lesquelles la professeure pense qu'une éducation aux médias est nécessaire pour les collégiens.
2. Expliquez le passage souligné.

Document 2

3. Nommez la valeur de la République à laquelle fait référence l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et précisez par quoi elle est limitée dans ce même article.

Document 1 et 2

4. Vous êtes membre du conseil de la vie collégienne (CVC) et vous avez décidé avec des camarades de créer un média pour le collège. Vous rédigez un texte expliquant ce que l'on doit respecter quand on produit ou diffuse des informations pour ce média, au moment où les réseaux sociaux sont de plus en plus utilisés.

Cette dernière question demande d'apporter une réponse développée. Vous pouvez vous appuyer sur votre expérience personnelle si vous avez déjà participé à l'élaboration d'un média (journal, radio...) dans le cadre de votre scolarité. Sinon, reprenez les thèmes des trois premières questions. Évoquez les notions de liberté (de la presse, des opinions, de l'expression,) mais aussi les limites (diffamations, informations mensongères ou fake news...).

(1)Averti : un citoyen informé qui fait preuve d'un esprit critique face à l'information.